

**PROJET DE DELIBERATION****EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 impose aux communes de plus de 50 000 habitants l'élaboration d'un rapport sur les actions menées par la collectivité en matière de développement durable, tant au sein de l'administration que sur son territoire. Ces actions doivent être exposées au regard des cinq finalités du développement durable :

- o La lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique,
- o La protection des milieux et des ressources,
- o La préservation de la biodiversité,
- o L'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- o Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Présenté préalablement au débat sur le budget primitif, le rapport a vocation à éclairer les discussions. Aujourd'hui, cette douzième édition du rapport développement durable de la collectivité parisienne dresse le bilan des actions conduites en 2021.

\*\*\*

L'année 2021 a été bien évidemment marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Les crises économique et sociale qui en découlent et les grands défis climatiques ont amené la Ville à conforter ses réponses pour lutter contre toutes les inégalités dans une démarche toujours plus holistique et intégrée.

Ces crises ont montré le rôle essentiel de Paris pour accompagner les personnes les plus fragiles dans un contexte d'augmentation du coût de la vie, notamment des factures d'énergie ou encore face à l'augmentation de la précarité alimentaire.

Paris s'est mobilisé pour répondre aux urgences induites par ces crises et protéger les Parisien·ne·s, tout en poursuivant ses actions de long terme pour une ville plus durable, inclusive, résiliente face au défi de la transformation écologique.

## Lutter contre le réchauffement climatique

Les conséquences du dérèglement climatique sont désormais manifestes à l'échelle de la planète. C'est le cas à Paris, où nous assistons à une multiplication des phénomènes climatiques extrêmes. Paris, ville pionnière et engagée dans la lutte contre le changement climatique est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et a adopté de façon volontariste son premier plan climat en 2007.

La ville de Paris se trouve actuellement à mi-parcours de son troisième Plan climat (2018-2024) qui s'est vu salué à l'international par les Nations-Unies en 2021.

Pour atteindre ses objectifs visant la neutralité carbone et 100 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2050, la Ville continue **la réduction de sa consommation énergétique dans une logique de sobriété** en rénovant ses bâtiments publics et en soutenant les copropriétés et les habitant.e.s. pour entreprendre des travaux de rénovation. Paris porte aussi une attention particulière aux publics prioritaires dans la lutte contre la précarité énergétique lourdement impactés par l'augmentation des coûts de l'énergie. Paris engage aussi la **diversification de son mix énergétique** en développant la part des énergies renouvelable et en déployant de nouvelles stations d'avitaillement d'énergies alternatives sur l'espace public. En 2021, avant d'engager la révision de son Plan Climat, 21% de l'énergie consommée à Paris provient des énergies renouvelables, dont 7% est produite localement.

En parallèle, la Ville prépare et adapte le territoire aux évolutions climatiques en s'appuyant notamment sur une communauté de chercheur.ses : **le nouveau GREC francilien** qui rassemble des scientifiques travaillant collectivement sur les problématiques du climat et de la biodiversité. La Ville de Paris a également étudié les conséquences attendues du changement climatique en réalisant **un diagnostic de vulnérabilité à l'horizon 2030**. Pour lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain, Paris poursuit le développement de dispositifs de rafraîchissement de l'espace public et a obtenu en 2021 **un prix Territoria pour la transformation de cours d'écoles avec le programme des « Cours-Oasis »**.

Pour agir contre le dérèglement climatique, la Ville mobilise également tous les acteurs.trices du territoire et notamment **les volontaires de Paris**. Elle a inauguré **l'Académie du climat** destiné aux 18-25 ans et a annoncé la création d'une « **coopérative carbone** » sur le territoire du bassin parisien, opérationnelle fin 2022. Elle a également associé les Parisien.ne.s, tout au long de l'année, pour participer à la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) qui a pour ambition de devenir **le premier PLU bioclimatique** en 2023, afin de construire une ville inclusive, solidaire et durable, capable de résister aux effets du dérèglement climatique.

## Améliorer la qualité environnementale de Paris

Après deux ans d'une crise sanitaire planétaire ponctuée par l'expérience des confinements liés à la pandémie, de nouvelles habitudes de vie ont été adoptés par de nombreux habitants de Paris et du Grand Paris, notamment en terme de déplacements domicile-travail avec une augmentation considérable des usages quotidiens du vélo.

Le nouveau « **Plan Vélo** » poursuit et accélère cette évolution en prévoyant le développement du réseau de pistes cyclables (plus de 1 000 kilomètres aujourd'hui) et la création de 100 000 places de stationnement vélos. La place du piétons est un enjeu toujours plus important dans une ville très dense et propice à ce mode de déplacement et l'espace public continue d'être aménagé pour leur donner plus de place avec notamment un programme de 57 nouvelles « **rues aux écoles** » inaugurées en 2021.

L'amélioration de la qualité de l'air à Paris s'est nettement confirmée en 2021, accentuant une dynamique engagée depuis plusieurs années. Celle-ci doit se poursuivre avec la **limitation de la vitesse de circulation à 30km/h** sur la quasi-totalité du territoire parisien et la poursuite en 2021 de la **Zone à Faible Émissions (ZFE) à l'échelle métropolitaine**. La Ville se mobilise également pour la qualité de l'air intérieure dans les établissements scolaires et les crèches, grâce à l'expérimentation de micro-capteurs.

L'évolution des mobilités concourt également à la diminution de la pollution sonore : on constate une réduction de 2 décibels du bruit dans l'environnement, en moyenne en 5 ans, alors que le **nouveau Plan d'amélioration de l'environnement sonore**, voté en 2021, prévoit des mesures complémentaires, intégrant notamment les bruits de voisinage et les nuisances nocturnes.

Enfin, l'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre de la **campagne de vaccination contre la COVID-19**, mais aussi par différents engagements visant à protéger la **santé environnementale des parisiens** : de nouvelles campagnes de mesures de la qualité des sols, des eaux, en particulier de la Seine, ou la limitation de l'exposition aux ondes électromagnétiques dans le contexte du déploiement de la 5G.

### **Favoriser la biodiversité : les trames verte et bleue**

La protection et la valorisation de la biodiversité sont essentielles à notre avenir collectif. Paris agit concrètement : en déminéralisant les espaces publics, en donnant dès que possible priorité à des projets de pleine terre, et en tissant les trames vertes, brunes et bleues mais aussi nocturnes indispensables au développement d'une biodiversité riche sur le territoire.

Afin de renforcer la mise en œuvre opérationnelle du Plan Biodiversité de Paris (2018-2024), le **Plan Arbre**, voté en 2021, détaille les moyens en faveur de la réduction des îlots de chaleur, la protection des paysages, le maintien et le développement de la présence de l'arbre sur le territoire parisien avec la plantation de **170 000 nouveaux arbres**. Pour renforcer la végétalisation, la Ville s'est engagée à créer **30 hectares de nouveaux espaces verts** et à végétaliser **200 équipements municipaux** d'ici 2026.

La Municipalité agit par ailleurs concrètement pour faire face à l'érosion de la biodiversité, et notamment à la disparition de la faune. **L'Atlas de la nature de Paris** a recensé 154 espèces d'oiseaux, comme le moineau domestique, dont les populations ont fortement chuté. Des opérations concrètes sont organisées en lien avec les mairies d'arrondissement, des acteurs associatifs et les habitants. L'opération **Quartiers Moineaux** a ainsi pour objectif de stabiliser et renforcer les populations existantes sur ces populations d'oiseaux.

Paris porte ces enjeux au niveau international, en participant en septembre 2021 au **Congrès mondial de la nature de l'UICN à Marseille** qui rassemble la communauté mondiale de la conservation de la nature.

Enfin, la Ville se mobilise pour améliorer la place des animaux, notamment domestiques, sur son territoire, en élaborant notamment pour la première fois

une **Charte en faveur du bien-être animal** à l'égard des activités sur l'espace public parisien.

### **Contribuer à l'épanouissement de toutes et tous à travers la participation citoyenne**

Poursuivant l'objectif de faire entendre la voix de celles et ceux qui vivent, travaillent ou étudient à Paris, 2021 a été l'année de plusieurs innovations en matière de participation citoyenne.

Le **Budget participatif** qui représente un quart des investissements de la Ville a été remodelé pour mieux intégrer les projets de quartier. Un jugement majoritaire dans la votation est désormais intégré afin de sélectionner plus finement les projets. La démarche « **Embellir votre quartier** » a permis de solliciter l'avis des habitant.e.s pour le réaménagement de 17 quartiers parisiens, un par arrondissement.

Des outils supplémentaires de participation ont été initiés en 2021, comme **l'Assemblée Citoyenne ou le Conseil Parisien des Associations**. Les jeunes Parisien.ne.s ont également été sollicité.e.s pour la conception et la gestion de deux nouveaux lieux qui leur sont dédiés, **Quartiers Jeunes et l'Académie du Climat**, installés dans les anciennes mairies du 1<sup>er</sup> et du 4<sup>e</sup> arrondissement.

Avec plus de 70 000 associations actives et 700 000 bénévoles, Paris dispose d'un réseau associatif très riche. La Ville continue également de promouvoir l'engagement citoyen : **40 000 habitant.e.s ont déjà rejoint la communauté des Volontaires de Paris**, englobant désormais les 15 000 Volontaires engagés en faveur du climat et de la transition.

### **Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations**

Face à l'augmentation des inégalités induites par les crises sanitaire et sociale, la Ville de Paris a accentué ses actions de solidarités sur le territoire en direction des quartiers et des publics les plus fragiles.

Pour que l'emploi soit accessible au plus grand nombre et devienne un vecteur d'insertion, Paris a renouvelé son **Plan d'Insertion par l'Emploi**, permettant d'accompagner chaque année plus de 6 500 Parisien.e.s. **Les efforts de solidarité** ont été renforcés auprès des personnes sans-abri et/ou réfugié.e.s, en ouvrant de nouveaux lieux d'accueil et en créant des référents « **accès aux droits** » dans chaque arrondissement et les actions de lutte contre la précarité alimentaire ont été favorisées et développées.

Pour réduire les inégalités territoriales, Paris poursuit sa politique en faveur **des quartiers populaires** en prolongeant son contrat de Ville jusqu'en 2022 et un volet environnemental y a été ajouté.

En matière de prévention et de protection de l'enfance, outre le **nouveau schéma de prévention et de protection de l'enfance**, Paris s'est doté d'un **plan de lutte contre les violences faites aux enfants** et d'une **Mission des droits de l'enfant**. Pour accompagner ses aîné.es, la Ville de Paris, forte du bilan du précédent **schéma senior**, construit sa nouvelle stratégie avec un axe fort de la lutte contre l'isolement.

En 2021, la Ville intensifie son action pour lutter contre les discriminations en adoptant un plan **de prévention des violences sexistes et sexuelles**. Enfin, La Ville a adopté le premier plan pour **l'accessibilité' et la conception**

**universelle**, qui prévoit notamment d'adapter chaque année plus de 5 000 logements pour les personnes en situation de handicap.

### **Favoriser les modes de production et de consommation responsables, développer l'alimentation durable et l'économie circulaire**

La Ville développe ses actions en faveur de l'économie locale et circulaire. En plus du soutien aux lieux dédiés à la réparation et au réemploi, elle a participé à la transformation de **la caserne Château-Landon (10<sup>e</sup>)** en lieu d'activité et de vie consacré à la mode durable, et créé **sa propre marque de produits écoresponsables**, « A portée demain ». Elle a également œuvré, en 2021, pour systématiser le réemploi dans les chantiers parisiens, à travers des études, des formations et des marchés publics adaptés.

L'agriculture urbaine a poursuivi sa croissance avec un accompagnement soutenu de la Ville et le lancement de la quatrième édition de l'appel à projet « Parisculteurs ». L'essor d'une alimentation durable a également été renforcé sur le territoire parisien, grâce au soutien de la Ville qui favorise l'ouverture de commerces dédiés et la place des filières courtes dans la restauration collective. Élaboré en 2021, **le nouveau Plan Alimentation Durable** se fixe pour objectif de servir 100% d'alimentation durable dans 5 ans, dont 75% de bio et 50% de produits locaux.

En accompagnement de la préparation des JOP 2024, dans sa démarche d'héritage, la Ville intensifie sa stratégie de réduction des déchets en adoptant un **Plan de sortie des plastiques de la restauration collective**. Expérimentée en 2020, **la collecte de déchets alimentaires sur les marchés** est également étendue à l'ensemble du territoire à travers l'installation de bacs dédiés.

### **Jeux Olympiques et Paralympiques 2024**

Plusieurs grands projets d'infrastructure ont été lancés en 2021, comme le chantier de la future Arena de la porte de la Chapelle ou la rénovation complète du stade Pierre-de-Coubertin (16<sup>e</sup>) à l'issue d'une phase de concertation avec les futur.e.s usager.e.s.

L'économie circulaire, le réemploi et l'accessibilité universelle sont au cœur des projets olympiques, au même titre que la démarche « **héritage** » qui consiste à penser chaque aménagement, au-delà de l'événement des jeux, pour le bénéfice à long terme des Parisien.ne.s.

### **Une administration qui se renouvelle**

Plusieurs changements majeurs sont intervenus en 2021, sur le plan de la gouvernance municipale, comme l'adoption du « **Pacte de proximité** » positionnant l'arrondissement parisien comme l'échelon de référence pour la mise en œuvre des politiques locales.

Les agent.e.s de la Ville sont également associé.e.s. aux démarches de changements. Ils bénéficient notamment d'une **nouvelle offre de formation sur les enjeux écologiques**.

De nouveaux critères, environnementaux et sociaux, ont été mis en place pour servir de matrice à l'action municipale, comme **la démarche de budgétisation sensible au genre (BSG)**, **l'évaluation climat des budgets engagés** ou **les Objectifs de Développement Durable de l'ONU**, également transposés au programme de « transformation olympique ».

6

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de cette communication.

La Maire de Paris



**2022 DTEC 38** Rapport Développement Durable 2021 – Communication de la Maire de Paris

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date des 15, 16, 17, 18, 19 novembre 2022, par lequel Madame la Maire de Paris demande qu'il lui soit donné acte de la présentation du rapport Développement Durable ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Dan Lert à toutes les commissions ;

Délibère :

Article unique : Il est donné acte à Madame la Maire de Paris de la présentation du rapport Développement Durable, conformément au décret du 17 juin 2011.